



## Les fonctionnalités du portail URPS **le nouveau service offert** par la branche du recouvrement

Dans une démarche d'amélioration de la qualité des relations, la branche du recouvrement met à disposition des Unions Régionales des Professionnels de Santé un portail spécifiquement dédié à la gestion de la CURPS.

À travers ce nouveau service, disponible en février 2020, vous accéderez à un ensemble de fonctionnalités, qui seront progressivement enrichies.

# Les objectifs



- Centraliser l'ensemble des informations, services et échanges en un lieu unique
- Uniformiser l'information diffusée
- Assurer la traçabilité, la dématérialisation et la conservation des échanges

## Comment accéder au portail URPS ?



Le portail URPS est un espace créé au sein du « Portail Partenaires » de la branche du recouvrement, également mis à disposition d'autres types de partenaires : [www.partenaires.urssaf.fr/portail](http://www.partenaires.urssaf.fr/portail)

Vous pouvez également y accéder depuis l'espace dédié aux partenaires URPS sur [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

Une fois vos identifiant et mot de passe renseignés sur la page d'accueil, vous accédez directement au portail URPS.



## Les nouveaux services proposés

La page d'accueil permet d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités proposées.

URSSAF

» Déconnexion

ACCUEIL | VOUS INFORMER | MESSAGERIE | ADMIN | AIDE

vous êtes ici : Portail Partenaires > Vous informer

### Portail Partenaires

Le portail des partenaires institutionnels

#### Sommaire

- Actualités
- L'Acoss et les URPS

#### URPS : la branche recouvrement met en place un espace dédié

Afin de faciliter les échanges avec la branche recouvrement, les URPS disposent désormais d'un espace permettant de centraliser l'ensemble des informations, services et échanges sur une plateforme unique.

Une messagerie dédiée vous permet de poser directement vos questions et d'obtenir une réponse rapide.

Ce nouveau point de contact dédié a pour objectif d'améliorer la qualité de service rendu. Les URPS disposant d'interlocuteurs identifiés en Urssaf peuvent toujours continuer à les contacter.

### Rubrique « Informations »

- des informations générales,
- le support de communication pour mieux comprendre le rôle de la branche du recouvrement dans la gestion de la Curps : « *L'Acoss, les Urssaf et la contribution aux unions régionales des professionnels de santé ? Qui sommes-nous ?* ».

### Service de messagerie

- pour la transmission des demandes et des réclamations,
- la consultation de l'historique des échanges.

#### Messagerie

- Boîte de réception
- Messages envoyés
- Discussions archivées

#### Tous les messages reçus

» Archiver

**Infos** Vos messages datant de plus de 12 mois sont automatiquement supprimés. **Nous vous recommandons de sauvegarder une copie des échanges que vous jugez importants.**

Date de réception	Email	Objet
Aucun élément trouvé		

Aucun élément trouvé

< Précédent Suivant >



## Rubrique « Administrateur »

Un espace destiné à l'administrateur, lui permettant de gérer l'inscription des autres membres de l'URPS qui requièrent un accès.

## Rubrique « Préférences »

Une fonctionnalité permettant à l'utilisateur de sélectionner la rubrique par défaut et de modifier son mot de passe.

## Rubrique « Aide »

Un accès au manuel d'utilisation du portail.



## Bon à savoir

En cas de dysfonctionnements techniques (par exemple si votre compte est bloqué), contactez l'administrateur désigné dans votre URPS pour gérer les accès au portail.

Les éventuelles autres difficultés techniques doivent être signalées à l'adresse : [contact-urps@acoss.fr](mailto:contact-urps@acoss.fr)

